

Séjour pédagogique à MONTMARTIN (mars 2020)

Madame, Monsieur,

Les professeurs du cycle 2 proposent aux élèves un séjour pédagogique à Montmartin sur mer. Le séjour est ouvert à tous les élèves.

Les enfants qui ne pourraient participer pour des raisons diverses seraient répartis dans les classes de cycle 3.

Le départ se fera le **mercredi 04 mars à 09h00** et le retour aura lieu le **vendredi 6 mars à 16h30**.

Lieu du séjour	Hébergement	Objectifs	Transport	Coût réel du séjour
50590 Montmartin sur mer	Centre permanent PEP 22, av. de la Bréquette	séjour pédagogique de découverte du milieu (port, pêche...)	Car Le Pape autocars 35370 Le Pertre	160 € Aide de l'APEL : 35 €

Formalités administratives

Les parents doivent remplir le document ci-joint d'inscription et de paiement.

Le coût est donc de 160 €. L'APEL aide à la hauteur de 35 € par enfant. Le prix de revient aux familles est donc de 125 € par enfant.

Equipement à prévoir

- K-way
- Bottes, sandales de pêches (marche sur les rochers)
- Casquette, crème solaire (en fonction du temps)
- Et tous les vêtements nécessaires aux 3 jours.

Merci de prendre rendez-vous avec l'enseignante de la classe pour un détail, une question au sujet de la santé, de l'hygiène ou cas particulier (traitement quotidien) de votre enfant.

Coût du séjour

125€ payable sur janvier-février-mars (40-45€ par mois), ou alors février-mars (60-65€ par mois) ou en une fois 125 € en février.

Ce prix est fixé en prenant en compte que tous les enfants participent.

Une aide de 50 € sera attribuée aux familles qui ont deux enfants scolarisés au sein du Groupe Scolaire d'Argentré du Plessis et qui partent sur une durée d'au moins 3 jours consécutifs au cours de la même année scolaire.

Ce prix inclut le voyage aller-retour, l'ensemble des activités sportives ainsi que les visites.

En cas de maladie empêchant votre enfant de participer au voyage ou en cas d'événement familial grave, seul un remboursement partiel pourra être effectué (des frais sont déjà engagés pour le transport et l'hébergement).

Nous sommes conscients que ce projet peut entraîner des difficultés financières pour certaines familles. Si cela est votre cas, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec M. BONAMY.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les professeurs du cycle 2.

Le Chef d'Etablissement
A. BONAMY

Séjour pédagogique à MONTMARTIN (mars 2020)

Inscription et paiement

à redonner à l'enseignant au plus tard pour le **vendredi 20 décembre 2019**

Coût du séjour : 160 - 35 (aide APEL) = 125 euros

NOM Prénom (de l'élève) Classe CP/CE1/CE2

INSCRIPTION

- Nous inscrivons notre enfant au séjour à Montmartin sur mer.
- Nous ne souhaitons pas inscrire notre enfant au séjour à Montmartin sur mer. Nous avons noté que les enfants qui ne pourraient participer pour des raisons diverses seraient répartis dans les classes de cycle 3.

PAIEMENT

VEUILLEZ INDIQUER CI-DESSOUS VOTRE SITUATION :

- Nous prenons entièrement à notre charge les frais du séjour
- Nous bénéficions d'une aide versée directement à l'école (Comité d'Entreprise, MSA, etc...)

Précisez laquelle : Montant:

Il nous reste donc à verser personnellement la somme de:

Merci de noter ci-dessous votre choix de règlement :

- En 3 fois par prélèvement automatique : 40 € en janvier, 40€ en février et 45 € en mars.
- En 2 fois par prélèvement automatique : 60 € en février, 65 € en mars.
- En 1 fois par prélèvement automatique : 125 € en février.

Autre mode de paiement :

A..... Le.....

Signature des Parents ou du responsable légal

Autorisation parentale séjour Montmartin sur mer

Autorisation parentale à remettre avant vendredi 20 décembre 2019 à l'enseignant de votre enfant

- **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e) (NOM - Prénom)

Adresse complète :

N° Tél. portable où l'on peut vous joindre en cas d'urgence :/...../...../...../...../...../.....

e-mail : @

agissant en qualité de (1) père, mère, parents, exerçant le droit de garde, tuteur,

autorise ma fille / mon fils (1) : Classe :

à participer au voyage organisé par l'Ecole La Salle St Joseph d'Argentré du Pl. à Montmartin sur mer du 04 au 06 mars 2020

déplacement qui s'effectuera en car.

- **DECHARGE MEDICALE ET AUTORISATION**

Problèmes particuliers :

- Allergies :

- P.A.I. (prévoir l'ordonnance et les médicaments pour la semaine) :

- Allergies alimentaires :

Aucun enfant ne doit être en possession de médicament.

Les enfants qui ont un traitement de fond devront se rapprocher de la direction.

- **ENGAGEMENT**

Il est entendu que le règlement de l'école La Salle Saint-Joseph continue à s'appliquer pendant les voyages et sorties.

C'est pourquoi, je m'engage à respecter le règlement lors du voyage.

Ainsi, - je respecterai toutes les consignes données par les accompagnateurs

- je maintiendrai le car dans un bon état de propreté et d'ordre,

- je me comporterai avec politesse et respect tant dans le groupe et envers les accompagnateurs qu'envers les

personnes du centre PEP de Montmartin sur mer

Les téléphones portables et tout appareil numérique (tablette, appareil photo numérique, jeux vidéos ...) sont interdits.

*Tout manquement à ce règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'au rapatriement d'autorité sous décision de la direction (**à la charge des parents**)*

A :, le

Signature de l'élève,

A :, le

Signature des parents ou du responsable légal